

National 3

La répression comme
remise en cause du
droit de manifester

Vaud 9

Le bas-seuil
est attaqué!

Économie 10

La pharma suisse
à l'épreuve du
protectionnisme US

Cinéma 15

Un cliché
après l'autre

Édito

PAS DE JUSTICE SANS JUSTICE DE GENRE

La situation en Palestine, au Soudan ou encore au Congo rappelle, aujourd'hui plus que jamais, la nécessité d'une analyse genrée des conflits, guerres et génocides.

L'agenda de l'ONU sur « Femmes, Paix et Sécurité » établi en 2000 ainsi que l'inclusion du viol et des violences

sexuelles en tant que crimes internationaux dans le Statut de Rome établissant la Cour Pénale Internationale, ont tous deux dévié de leurs buts originaux de visibiliser les victimes et survivantes de violences de genre en période de conflits armés. L'objectif initial était d'amener une analyse féministe

à un domaine jusqu'alors perçu comme relevant exclusivement d'approches sécuritaires, militaires et humanitaires.

L'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » a focalisé son travail de manière disproportionnée sur les auteurs de viols et de violences sexuelles. Il a réduit la dimension genrée de l'analyse

des conflits au viol en tant qu'arme de guerre, invisibilisant la myriade de violations des droits humains des femmes et des filles, perpétrée dans ces contextes et le manque d'accès à la justice et à des réparations transformatives. Il a surtout enlevé aux victimes et survivantes toute agentivité et autonomie, illustrant un système global patriarcal qui ignore et minimise de manière systématique les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que leurs droits et revendications. →

Paola Salwan Daher

Vaud
5 place Chauderon
1003 Lausanne
T +41 79 402 28 74
E vaud@solidarites.ch
W solidarites.ch/vaud

LA RÉPRESSION COMME REMISE EN CAUSE DU DROIT DE MANIFESTER

Ce début d'automne 2025 a vu s'abattre, sur les manifestations suisses en solidarité avec la Palestine, un niveau de répression qui n'avait plus été expérimenté depuis des années par les foules. De nouvelles techniques policières sont notamment venues s'ajouter aux usuels coups de matraque.

En mai dernier, à Berne, une manifestation non-autorisée en soutien avec le peuple palestinien faisait l'objet d'une intense répression, avec le déploiement de « mesures de contraintes » qui ne sont pas d'usage courant sur le territoire romand. Ces dernières ont été utilisées de manière extensive sur plusieurs manifestations pour la Palestine : le 18 septembre à Lausanne, le 2 octobre à Genève et à nouveau à Berne le 12 octobre.

Nouvelles techniques répressives

La réponse policière à la manifestation pro-palestinienne genevoise du 2 octobre illustre parfaitement le tournant répressif à l'œuvre et les « nouveaux » outils sur lesquels il repose. L'utilisation de gaz lacrymogène sur le pont du Mont-Blanc et l'impossibilité, pour la foule, de se disperser a entraîné le gazage d'une immense partie du cortège, même très éloignée de la tête de ce dernier.

Lors de la suite de la manifestation, les lacrymogènes ont plu sur les Pâquis, les Grottes et dans la gare Cornavin, qui n'avaient pas été évacués. Puisque les balles en caoutchouc et les grenades ne visant que les « black blocks » n'ont pas encore été inventées, toutes les personnes présentes dans ces lieux ont été exposées aux violences – qu'elles soient passant-es, usager-es de quai 9, client-es des bars en terrasse ou manifestant-es.

Cette indistinction dans l'intensité de la répression s'est retrouvée lors des autres manifestations de ce début d'automne. Le 12 octobre, à Berne, la police a pratiqué une nasse sur un groupe d'environ 500 manifestant-es. Pendant de longues heures, majoritairement nocturnes, ceux-ci furent encerclés et retenus, sans avoir accès à de l'eau, à de la nourriture ou aux toilettes. Selon un décompte militant, plus de 300 personnes ont été blessées ce jour-là. Ces éléments contredisent

radicalement le discours des autorités qui prétend que le « maintien de l'ordre » n'a pas fait de blessés et se serait déroulé sans problèmes.

Une répression « disproportionnée » ?

Au sein d'une partie de la gauche, la tentation est grande de pointer le caractère « disproportionné » de cet accroissement répressif. Une telle lecture sous-entend qu'il existerait, dans certains cas, une répression proportionnée, c'est-à-dire justifiée (par une soi-disant menace) et mesurée (dans les moyens déployés pour la mettre en œuvre). En acceptant de discuter de la proportionnalité de la répression, le narratif policier est complètement accrédité : le recours à la violence par les forces de l'ordre ne serait qu'une réponse aux actes d'une partie de celles et ceux qui manifestent.

Telle est effectivement la rhétorique bien rodée de la police : diviser les manifestant-es entre

des « black blocks » radicalisés, qui chercheraient uniquement à en découdre, et le reste des participant-es, supposément pris-es en otage par le cortège de tête qui imposerait sa violence. Si ce discours fonctionne généralement bien sur l'opinion publique, l'accroissement répressif le met à mal dès lors que l'entrave policière au droit de manifester s'applique sur une population jusqu'ici peu habituée à la violence répressive.

En questionnant la « proportionnalité » de la répression plutôt que de la rejeter dans son fondement, le principe même de franchissement d'un certain seuil de dégradation et/ou de violence par les manifestant-es comme justification répressive n'est même plus contesté : seul l'abaissement du niveau de ce seuil fait l'objet de critiques.

Fonction politique de la répression

Construire une position politique sans sortir du narratif policier présente le risque de passer complètement à côté de la fonction proprement politique de la répression. Quand le discours répressif distingue pacifistes et « casseur-es », c'est toujours pour justifier une action répressive contre les second-es, en prétendant protéger les premier-es et leurs droits. Pourtant, celles et ceux qui manifestent savent que la pratique est toute autre : la répression s'applique toujours de manière indifférenciée sur toutes les manifestant-es, car l'objectif n'a jamais été de protéger le droit de manifester mais bien de « maintenir l'ordre » dans l'espace public. La fonction politique de toute forme de répression réside effectivement dans la désactivation de toute dynamique de contestation.

Ce tournant répressif, loin d'être une exception helvétique, s'inscrit dans un contexte européen de durcissement étatique face aux mouvements de solidarité internationale, en particulier avec la Palestine. Face à celui-ci, les plus déterminés n'abandonneront certainement pas la lutte, mais d'autres pourraient craindre de se prendre à nouveau des coups, de se faire gazer, voire de se faire arrêter. Le discours policier prétend viser seulement les franges prétendument agitatrices, mais l'action policière a bien pour fonction de réduire la conflictualité sociale dans son ensemble, en visant la démobilisation de toutes celles et tous ceux qui luttent, quels que soient leurs moyens.

Clément Bindschaedler Antoine Dubiau ■

Manifestation pour dénoncer l'attaque de la Flottille humanitaire pour Gaza, Genève, 2 octobre 2025





Unia / Olivier Vogelsang

Dépôt de la pétition «Pas touche au dimanche», contre un projet d'autoriser 12 ouvertures dominicales par an, Berne, 30 octobre 2025.

Monde du travail

Genève

National

SALE TEMPS POUR LE PERSONNEL DU COMMERCE DE DÉTAIL ET... POUR LA DÉMOCRATIE

Coup de théâtre! Le 15 octobre dernier, l'exécutif genevois suspendait du référendum contre la modification de la loi sur les heures d'ouvertures des magasins (LHOM). Le Parlement national, quant à lui, se prononcera bientôt sur l'ouverture de 12 dimanches par an. Cela au mépris d'une opinion publique largement défavorable au travail dominical.

Pour justifier la suspension du référendum genevois le Conseil d'Etat se fondait sur une décision du Tribunal fédéral (TF), qui, répondant à un recours des employeur·ses, estimait que l'exigence d'une Convention collective de travail (CCT) étendue n'était pas conforme au droit fédéral. Ce faisant, le TF ne statuait pas sur le sens ou le bien-fondé d'une telle exigence, il soulignait que le canton n'a pas la compétence de poser cette exigence. Une fois encore le constat s'impose : légalité et légitimité ne font pas toujours bon ménage!

Le 8 octobre la presse publiait la décision du Tribunal fédéral du 4 septembre. Le 15 octobre, à l'orée de la campagne de votation, le Conseil d'Etat suspendait le référendum dont la votation était prévue pour le 30 novembre. Les tracts d'information et les affiches étaient prêts. Le

matériel officiel de vote – brochure d'information à l'intention des électeur·ices et bulletins de vote – était aussi. Résultat : une partie de ce matériel partira au pilon, une autre comportera une partie caduque sur laquelle les électeur·trices seront informé·es par courrier qu'elles ne doivent pas en tenir compte. Un timing déconcertant, un bel imbroglio électoral!

Un long feuilleton genevois

A Genève, l'élargissement des horaires d'ouverture des magasins est un serpent de mer. Il a déjà fait l'objet de plusieurs votes populaires. En 2016, l'initiative « Touche pas à mes dimanches » est refusée au profit de son contreprojet. L'ouverture dominicale de trois dimanches et du 31 décembre est donc acceptée, à condition qu'elle soit assortie d'une CCT étendue.

En 2017, les employeur·ses négocient une CCT pour le commerce de détail dans le dos des principaux syndicats du secteur afin de permettre l'ouverture des trois dimanches par année. 2018 : lancement d'un référendum, « Non à la dégradation des conditions de travail des vendeuses et vendeurs ». 2021 : refus des dimanches supplémentaires en votation populaire sans contrepartie négociée avec les partenaires sociaux.

Il en ressort dès lors, sans aucune équivoque, que si le peuple genevois consentait à trois ouvertures le dimanche en plus du 31 décembre, cela n'était concevable qu'à la condition que celles-ci soient assorties d'une convention collective de travail étendue. Or, finalement plutôt que de négocier une CCT étendue, les employeur·ses ont préféré déléguer à leur affi-

dées politiques le soin de présenter au Parlement un nouveau projet de loi permettant d'ouvrir deux dimanches en plus du 31 décembre, mais évidemment cela sans convention collective.

C'est contre ce mépris de la volonté populaire et des conditions de travail dans le commerce de détail, déjà dégradées, que plus de 8000 personnes ont signé le référendum suspendu sans égard pour les droits populaires par l'exécutif genevois. À celles-ci s'ajoutent celles qui, en 2016, avaient accepté le contre-projet à l'initiative « Touche pas à mes dimanches » et toutes celles encore qui ont refusé les tentatives systématiques de dérégulation lancées par les patron·nes. Toutes ces voix citoyennes constituent une « masse populaire » dont visiblement l'opinion ne compte pas plus pour le patronat que pour le Conseil d'Etat.

Dérégulation à l'échelle nationale

L'offensive sur les heures d'ouverture des magasins à Genève s'inscrit dans un contexte plus large. La Commission fédérale de l'économie et des redevances a traité un projet d'ouverture de 12 (!) dimanches par an. Sa majorité y a consenti. Sa minorité « propose que l'augmentation du nombre d'ouvertures dominicales ne soit possible que si une CCT déclarée de force obligatoire est conclue pour la branche concernée aux niveaux des cantons et de la Confédération ». Dont acte! Une nouvelle offensive contre laquelle, le 30 octobre dernier, le personnel de vente et les syndicats ont déposé une pétition munie de plus de 9000 signatures. La résistance s'organise, se renforce!

Déréguler les conditions de travail du personnel du commerce de détail, tenter de modifier les habitudes de consommation de la population : voilà les véritables objectifs de ces attaques constantes sur les heures d'ouverture des magasins. Autant de raisons de s'y opposer que de refuser les conséquences néfastes pour la santé du travail dominical, qui nuit au bien-être physique, psychique et social des employé·es.

Le travail du dimanche doit rester limité aux professions « indispensables » à la société. Aussi essentiel que peut être le commerce de détail – on l'a vu durant le confinement covid – l'ouverture des magasins le dimanche n'est ni essentielle, ni indispensable. C'est pourquoi nous combattons résolument toute velléité d'étendre le travail dominical et toute atteinte aux droits des travailleur·ses.

Jocelyne Haller

CHÈQUE EN BLANC ET FUITE EN AVANT

Le Conseil d'État neuchâtelois a présenté le 23 octobre une dépense extraordinaire pour son budget 2026. Un fonds de près de 8 millions de francs, que la cheffe du DECS Florence Nater présente comme une aide aux industries confrontées aux hausses de douane décrétées par Donald Trump.

Sous couvert de préserver « l'employabilité des travailleurs », des employeur·ses pourront solliciter ce fonds extraordinaire pour « diversifier, innover, mettre une technologie sur le marché ». Rien de vraiment « innovant » pour le patronat. Après la prolongation jusqu'à 24 mois des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) décidée par le Conseil fédéral, voilà que des aides cantonales sont mises en avant.

L'occasion était toute trouvée pour les patron·nes et leurs associations d'exiger de nouvelles aides, agitant dans un scénario du pire un chômage de 10 % dans le canton en 2026.

Déjà que les lamentations n'ont pas manqué ces dernières années (franc fort, inflation des prix de l'énergie, impôts élevés), tous les prétextes sont avancés pour refuser les revendications du monde du travail : hausse et indexation des salaires.

Des années rutilantes pour les capitalistes

Cependant, l'envolée des commandes et des profits ces 25 dernières années (si l'on excepte la période du covid) était bien réelle. Dans l'horlogerie par exemple, la hausse des exportations a été de 152 % selon les chiffres de la Fédération horlogère. Les salaires ont-ils suivi la même tendance ? Dans le canton, selon l'Office fédéral de la statistique, les salaires bruts médians ont stagné entre 2016 et 2020, après avoir fait le même sur place entre 2010 et 2014. Dans le secteur secondaire, ils ont même régressé. Ces données offrent un autre visage de la réalité sociale. Lorsque les exportations s'envolent, les travailleur·ses ne récoltent même pas des miettes, et la répartition des bénéfices reste dans la sphère des possédant·es.

Selon un sondage réalisé par UNIA fin 2019 dans la branche de

l'horlogerie, représentatif selon ce syndicat (65 % des réponses venaient d'ouvrier·es dans la production), les salaires n'étaient pas mirobolants. Le salaire médian était d'environ 5000 francs par mois, plus de la moitié se trouvant en dessous. Encore pire, 12 % étaient inférieurs à 4000 francs par mois, et concernaient dans l'écrasante majorité des salaires féminins (82 %) ! Des salaires en-dessous du salaire minimum cantonal donc, car son inscription dans la loi ne garantit pas son application sur le terrain !

Tout n'est pas taxé à 39 %

Par ailleurs, le quotidien neuchâtelois *Arc-Info* s'est livré à une comparaison instructive. Selon une étude sur la composition sur le PIB romand, publiée le 22 octobre, l'effet de la taxe de 39 % imposée pour les importations suisses aux États-Unis est assez disparate selon les cantons. Cette étude met en parallèle la taxe moyenne selon le type de marchan-

dises exportées. Il apparaît alors que tout n'est pas taxé à 39 %, car il faut pondérer cette valeur par la proportion de métaux précieux et des produits pharmaceutiques contenus dans les exportations cantonales. Comme ces deux secteurs ne sont pas touchés pour l'instant par les droits de douane, l'impact estimé des taxes douanières est sensiblement modifié.

Pour le canton de Neuchâtel, la taxe moyenne est ainsi de 17,7 %, Genève est à 26 %, Fribourg à 31 %, Vaud à 32 % et le Jura à 34 %. Il apparaît ainsi que le canton de Neuchâtel est le moins taxé, alors même que les États-Unis ont représenté la destination de produits neuchâtelois à hauteur de 38 % pour l'année 2024.

Pour une reconversion industrielle écosocialiste

Ces lamentations patronales ont produit leur effet immédiatement, et ont rencontré une oreille atten-

tive du gouvernement. Or ce fonds ressemble fort à un chèque en blanc et à une fuite en avant. Faut-il vraiment « innover » dans l'industrie du luxe et de l'exportation ?

Les incertitudes quant au futur économique de la région devraient entraîner des réflexions plus fondamentales : sortir de l'industrie d'exportation, reconversion industrielle de type écosocialiste permettant de répondre à la transition énergétique (énergies renouvelables) et à la justice sociale (des emplois qualifiés et durables). Permettre aux capitalistes de définir « l'innovation » et la « diversification », c'est s'exposer aux aléas économiques, aux restructurations destructrices d'emplois, à la précarité justifiée par la concurrence locale et mondiale.

Si un fonds public devait être créé pour permettre une reconversion industrielle, deux conditions devraient au moins figurer. Le financement devrait être fourni par tous les grands groupes horlogers et pharmaceutiques qui ont largement bénéficié de la croissance des exportations vers les États-Unis ces 20 dernières années. L'innovation et la diversification devraient être réelles et répondre à des politiques répondant à des considérations sociales et écologiques à moyen terme. Par exemple, dans le secteur de l'énergie solaire, pour concevoir, produire, installer, maintenir des installations produisant de l'énergie électrique, afin de remplacer les sources fossiles et proposer un large spectre de métiers qualifiés et socialement utiles.

José Sanchez

Présentation des mesures de soutien à l'économie, Neuchâtel, 23 octobre 2025.





Olivier Jornot est Procureur général de Genève depuis 2011.

Genève Élections Justice

LE CALAMITEUX BILAN D'UN PROCUREUR GÉNÉRAL

En mars 2026 est programmée l'élection du Procureur général à Genève. Olivier Jornot, actuel titulaire, se représente. Pierre Bayenet, procureur et membre de solidaritéS, lui sera opposé. Il faut espérer que ce dernier sera soutenu par toutes celles et tous ceux, soucieux·ses de la dignité humaine, qui refusent une politique pénale écrasant les plus vulnérables et inefficace pour protéger la société contre les vraies menaces.

En 2011, Olivier Jornot est devenu Procureur général. Élu par le Grand Conseil, il avait atteint la majorité absolue de 49 voix d'extrême justesse. Comme Jornot était membre du Grand Conseil, il n'aurait pas été élu au premier tour s'il n'avait pas voté pour lui-même.

En 2014, soutenu par la droite, Jornot a été réélu avec 53 482 voix contre 28 073 voix pour Pierre Bayenet, soutenu par diverses organisations de gauche mais sans le soutien du PS ni des Vert·e·s. En 2020, il a été réélu tacitement faute d'autre candidat. Il veut maintenant accéder à un quatrième mandat de six ans, dès 2026.

Quelles priorités dans l'action pénale ?

Depuis 14 ans, Olivier Jornot règne sur les institutions pénales du canton de Genève. Son pouvoir sur le Ministère public (les procureur·es),

la police, le service des contraventions, et les services pénitentiaires est largement dominant. Il s'impose en pratique comme un ministre supplémentaire, chargé de diriger l'activité de la police et celle des services qui gèrent les amendes et/ou les incarcérations.

Jornot dicte à la police ses priorités de politique pénale. La Conseillère d'État chargée de la police ne s'en mêle pas. Or, c'est la police qui, par son activité sur le terrain, alimente le Ministère public en poursuites pénales et en incarcérations.

Les priorités pénales réelles de l'actuel procureur général, à ne pas confondre avec les prétendues priorités affichées dans l'officielle « politique criminelle commune », sont majoritairement orientées contre les personnes précaires sans statut légal en Suisse. Les personnes sans papiers – identifiées

au faciès – sont contrôlées, souvent arrêtées, et, le cas échéant, mises en prévention et incarcérées pour une infraction à la loi sur les étrangers, accompagnée ou non d'une autre infraction mineure, voire d'une simple contravention.

Incarcérer trop souvent, trop longtemps

Le résultat de l'action de Jornot au Ministère est la surpopulation carcérale qui est permanente à Genève malgré l'augmentation régulière de nombre de places de détention disponibles. En septembre 2025, la prison de Champ Dollon est occupée à 123 % de sa capacité légale. Une telle surpopulation n'est pas constatée dans les autres cantons suisses, excepté le canton de Vaud.

Les études scientifiques expliquent que cette surpopulation est due à la sévérité excessive des

procureurs genevois et vaudois. Elle ne s'explique pas par une recrudescence de la criminalité (qui est au contraire en baisse importante). Elle ne se justifie pas non plus par un nombre insuffisant de places de détention : à Genève, le taux des places de détention (par rapport à la population) est de 75 % plus élevé que le taux moyen pour la Suisse tout entière.

L'actuel procureur général se félicite de ce que la prison déborde : dans l'édition du 27 octobre 2025 de la *Tribune de Genève*, il déclare avec morgue que ce débordement démontrerait qu'il tient ses promesses.

Un producteur de souffrances

Olivier Jornot s'accroche à son pouvoir. Mais son bilan est désastreux. Sa politique pénale rigide donne la priorité à la poursuite de la petite délinquance des plus vulnérables d'entre nous. Elle a pour conséquence une souffrance intense non seulement pour les personnes démunies et leurs familles, mais aussi pour toutes les actrices du secteur de l'action pénale. Les fonctionnaires de la police, de l'administration pénitentiaire, du service des contraventions, les procureurs croulent sous l'acharnement à sanctionner sévèrement. Ils sont amers, fatigués et démotivés.

Parallèlement, la protection des victimes de violences domestiques ou sexuelles, la poursuite des auteur·es d'escroqueries informatiques, de fraudes aux assurances sociales ou à la sécurité du travail restent négligées. La criminalité économique dans la finance, la construction ou les services – blanchiment, faillites frauduleuses, escroqueries et détournements divers – est traitée de manière désinvolte par des services d'enquête dénués de moyens suffisants.

Pour le bien commun, il est donc impératif de combattre, en mars prochain, une nouvelle élection d'Olivier Jornot, dont le règne n'a que trop duré. Avec courage et détermination, Pierre Bayenet, devenu procureur, a accepté de se présenter comme candidat à la fonction de Procureur général à l'élection de mars prochain. Son programme repose sur une critique résolue de la politique pénale actuelle à Genève et sur des principes d'égalité et de respect de la dignité humaine. Il représente une alternative apaisante et crédible à une institution pénale arrogante, arbitraire et désécurisante.

Viviane Seymaz

SALAIRE MINIMUM ET REJET DE L'AUSTÉRITÉ: MÊME COMBAT!

En plus de la mobilisation contre le PAFE, transformée en référendum le 20 octobre, les citoyen·nes fribourgeois·es voteront le 30 novembre sur l'adoption d'un salaire minimum cantonal. Alors que le principe même de salaire minimum cantonal est attaqué par la bourgeoisie à l'Assemblée fédérale.

« Pouvoir vivre de son travail ». C'est ainsi que le comité d'initiative fribourgeois défend l'instauration d'un salaire minimum de 23 francs par heure. Il estime que plus de 6500 personnes – travailleur·ses de la restauration, du commerce de détail, de la coiffure, de maisons de retraite, de crèches ou encore du nettoyage – devraient voir leur salaire augmenter en cas d'acceptation de l'initiative.

Comme dans d'autres cantons où ce principe a été introduit avec succès (Genève, Neuchâtel, Bâle-Ville et Jura), ses défenseur·ses en soulignent la dimension féministe, les femmes étant fréquemment assignées aux métiers à bas salaire et à temps partiel. De même, il faudrait relever la dimension racialisée de cette division du travail, les secteurs les plus pénibles et les moins rémunérés, comme celui du nettoyage, étant majoritairement composés de personnes non blanches et/ou immigrantes.

Une mesure insuffisante, mais déjà insupportable pour la bourgeoisie

Un salaire de 23 francs par heure (4000 francs par mois pour 40 h de travail par semaine) est évidemment insuffisant pour vivre digne dans un pays où les primes d'assurance maladie ne cessent d'augmenter, où la spéculation fait grimper en flèche le prix des loyers, et où le prix des produits de première nécessité ne cesse d'augmenter. Il ne faut pas oublier que les secteurs économiques qui seraient touchés par cette mesure sont aussi ceux qui connaissent le plus de taux partiel. En outre, comme dans d'autres cantons, les initiant·es sont contraint·es, par un jeu juridique complexe, de prévoir des exceptions à ce principe. Sur-

tout, cette somme ne représente rien par rapport à la valeur produite par ces travailleur·euses ! Même avec un taux horaire de 23 francs, les patrons de ces secteurs pourront continuer à accaparer une part essentielle de la plus-value.

Et pourtant, il faut les entendre se lamenter à longueur de journée. Au Grand Conseil fribourgeois, la coprésidente du comité d'opposition à l'initiative et députée du Centre Annick Remy-Ruffieux explique fièrement que cette mesure aboutirait à « *affaiblir les plus vulnérables* ». Et la droitiste de donner l'exemple de sa propre entreprise Ruffieux Fenêtre, au sein de laquelle elle engage des salarié·es à ... 12 francs de l'heure. Y travaille notamment « *un autiste avec qui on s'est mis d'accord pour [ce] salaire* » et dont cette occupation l'empêcherait selon elle de rester seul dans sa chambre. Si ce mépris ne suffisait pas, « *j'ai aussi en tête un tétraplégique, dans une même situation* ». La co-présidente du comité d'opposition arrive même à présenter la surexploitation de personnes vulnérables comme une mesure de bienfaisance et d'intégration sociale.

L'épée de Damoclès de la motion Ettlin

Au niveau fédéral, le principe même de salaire minimum cantonal est farouchement attaqué par la bourgeoisie. La même donc qui dit habituellement défendre le respect de nos institutions et la souveraineté des cantons. Le 17 juin 2025, le Conseil national a adopté la motion Ettlin, qui vise à modifier la Loi fédérale portant sur le champ d'application des conventions collectives de travail (CCT), pour étendre les dis-

positions des CCT à tous·tes les employé·es d'un secteur, et non seulement aux membres des organisations qui en sont signataires. L'objectif est de faire prévaloir les salaires minimums des CCT sur les lois cantonales en cette matière.

Si cette modification est adoptée, les CCT devraient donc primer sur les lois cantonales, notamment celles qui prévoient un salaire minimum. C'est une attaque brutale contre la volonté populaire qui a

accepté ce principe de salaire minimum cantonal dans plusieurs cantons. Cette manœuvre vise aussi à empêcher l'adoption de ce principe à Fribourg, mais aussi dans le canton de Vaud où solidaritéS a été à l'initiative d'un comité pour le même objectif et où l'initiative a pu être déposée.

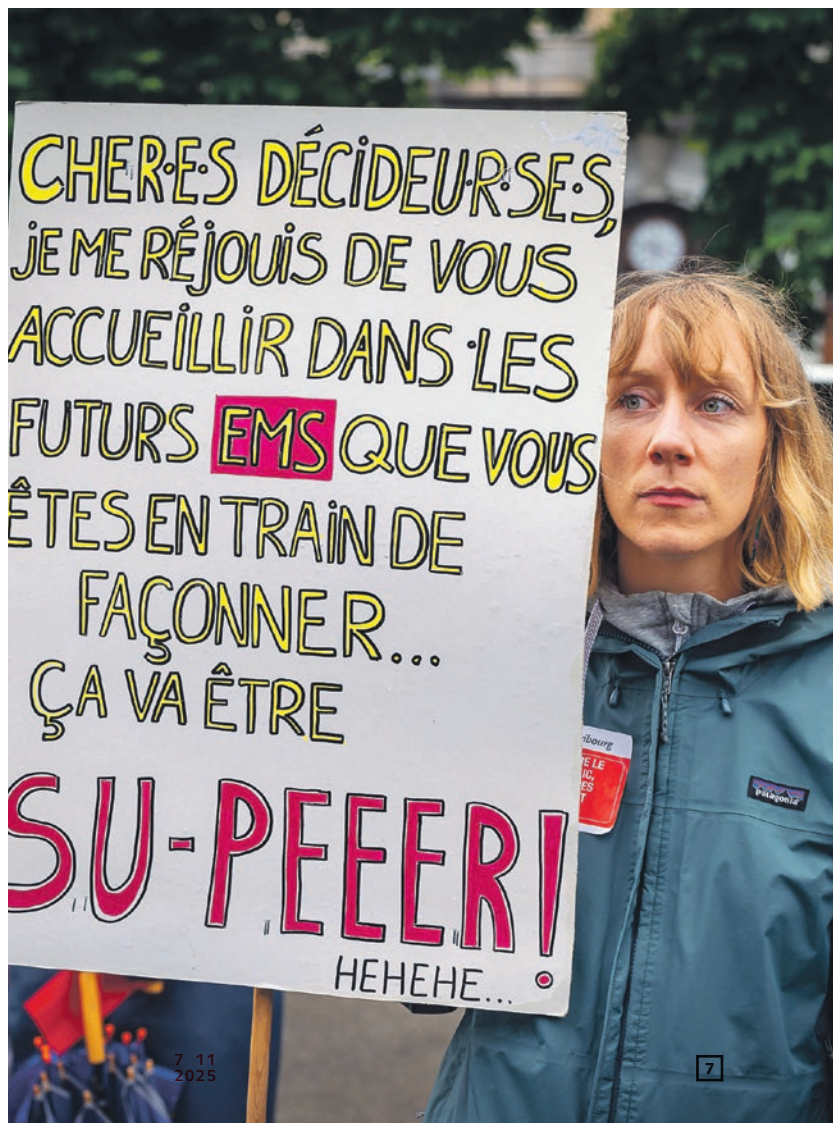
Défendre notre monde contre le leur

La grève des travailleur·ses du service public et parapublic montrait que nous ne voulons pas de leur monde cynique et maltraitant. Les mobilisations massives contre l'austérité dans plusieurs cantons témoignent que nous voulons un service public fort, capable de prendre soin de nos anciens, de nos enfants, de nos étudiant·es, et de toutes les personnes vulnérables. Contre le cynisme dégueulasse d'une Annick Remy-Ruffieux, nous revendiquons pouvoir accompagner les personnes porteuses d'un handicap ou neurodivergentes selon leurs besoins et non selon l'impératif de les mettre au travail.

L'adoption du salaire minimum et le rejet des budgets austéritaires ne sont donc que la première étape de la conquête de notre monde !

Anouk Essyad

Une partie du personnel des EMS devrait voir son salaire augmenter en cas d'acceptation du salaire minimum. Manifestation contre le PAFE, Fribourg, 4 juin 2025





Action de lancement de la récolte de signatures pour l'initiative «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici», Lausanne, 13 avril 2023.

ACCORDONS LES DROITS POLITIQUES AUX PERSONNES SOUS CURATELLE

Le 30 novembre, celles et ceux qui en ont le droit voteront pour permettre aux Vaudois·exs établi·exs à l'étranger de se porter candidat·exs et voter pour leur représentant·exs, non plus seulement au Conseil national, mais également au Conseil de États. Le deuxième objet veut accorder leurs droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement. Si le premier objet fait consensus sur l'ensemble du spectre politique ce n'est pas le cas du deuxième.

L'argument déployé par la droite bourgeoise et réactionnaire (Ligue vaudoise, PLR et UDC) pour justifier l'exclusion d'une partie des personnes atteintes de troubles psychiques de leurs droits politiques ressemble en tout point à celui qui visait à exclure les femmes de ces mêmes droits : incapables de discernement, leurs voix seraient captées par leurs époux, parents, ou curateur·ices. Nous affirmons au contraire, contre cette infantilisation et avec les personnes concernées, qu'elles peuvent pleinement participer à la vie démocratique.

Au fond, les objets du scrutins cantonal interrogent certains des critères qui fondent les droits démocratiques : la capacité, la nationalité et la territorialité.

Est-il plus légitime qu'une personne qui habite à l'étranger puisse se prononcer sur un scrutin concernant le canton de Vaud, alors que des personnes y vivant depuis de nombreuses années ne peuvent pas se prononcer ? Notre réponse à cette question est simple. Toute personne vivant sur un territoire donné, avec ou sans la nationalité et la capacité de discernement, ou habitant à l'étranger tout en étant Suisse doit pouvoir se prononcer sur des enjeux qui la concerne directement ou indirectement !

Térence Durig

Vaud Votations Immigration

CONTRE LA PEUR, ÉTENDONS LA DÉMOCRATIE

Le 30 novembre les citoyen·nes vaudois·es se prononceront pour octroyer le droit de vote cantonal à toutes les personnes établies depuis dix ans en Suisse.

Lors de la votation du 28 septembre 2025, la peur a gagné. L'extrême droite et la droite ont réussi à faire douter en freinant un élan démocratique pourtant simple : permettre à celles et ceux qui vivent ici de voter, dans leur commune après cinq ans de résidence en Suisse et après deux ans dans le canton. Ceci au lieu des dix et trois ans actuellement exigés.

Mais la bataille n'est pas terminée. Le 30 novembre, nous avons une nouvelle chance : dire *oui* à l'initiative populaire d'Agissons !, qui propose d'accorder les droits politiques cantonaux à toutes les personnes établies depuis au moins dix ans en Suisse et trois ans dans le canton de Vaud. Parce qu'une démocratie qui exclut un tiers de sa population n'est plus une démocratie, mais une illusion.

**Brader la citoyenneté ?
Non, la renforcer !**

Nos adversaires parlent de « *bradage* » de la citoyenneté suisse.

Quelle ironie ! La naturalisation est un parcours long, coûteux, souvent inaccessible pour des milliers de résident·es. Voter, ce n'est pas un privilège administratif : c'est un acte d'appartenance, un signe d'égalité.

Il y a cinquante ans, on disait aux femmes qu'elles mettraient la démocratie en danger. Aujourd'hui, cet argument est recyclé contre les résident·es sans passeport suisse. Chaque élargissement du droit de vote a été combattu au nom de la peur ; chaque fois, il a rendu la démocratie plus forte.

L'UDC, le PLR et la Ligue Vaudoise agitent le mythe des « *de-mi-citoyens* », qui n'auraient pas accompli leur « devoir » : le sacré service militaire... La démocratie ne repose pas sur l'obéissance, mais sur la participation. Les personnes exclues paient leurs impôts, participent à l'assurance-chômage, financent les services publics. La vraie injustice, c'est de leur refuser un droit politique qu'elles méritent déjà. Donner la parole à celles et

ceux qui vivent ici, c'est partager la responsabilité collective.

Une démocratie stable n'exclut pas.

Les adversaires parlent de stabilité. Mais une démocratie amputée d'un tiers de ses habitant·es est instable par nature. Quand des dizaines de milliers de personnes vivent ici sans voix politique, la confiance s'effrite, l'abstention s'installe, la société se fragmente. Inclure, c'est consolider. Donner une voix, c'est tisser du lien. La démocratie ne s'effondre pas parce qu'elle s'ouvre ; elle se fane quand elle se referme.

Les droits politiques cantonaux pour toutes et tous n'est pas un rêve : c'est la suite logique d'une histoire démocratique commencée il y a des siècles.

Votons et faisons voter *oui* le 30 novembre ! Parce que voter n'est pas un privilège, c'est un droit. Parce que la démocratie ne se divise pas : elle se partage.

L'équipe d'Agissons !

LE BAS-SEUIL EST ATTAQUÉ!

Refus massifs aux portes des hébergements d'urgences, restrictions d'accès pour certain·es usager·es des espaces de consommation sécurisée, fermeture d'un accueil de jour autogéré: attaqué de tous les côtés, le bas-seuil prépare la riposte.

Aujourd'hui, plus que jamais, le secteur du bas seuil se trouve fragilisé et fait face à de multiples pressions et attaques qui compromettent sa mission. En réponse, une assemblée générale des acteur·ices du domaine s'est tenue le 28 octobre à Lausanne, à l'appel du SSP. Plus de 70 personnes représentant 27 institutions et associations y ont participé.

L'appel est une réponse à l'offensive menée par la droite et le PS contre l'espace de consommation sécurisé (ECS) de la Riponne, géré par la Fondation ABS. Ces derniers mois, deux postulats déposés par le PLR et le PS ont été adoptés par le Conseil communal. Le premier demande que seul·es les résident·es vaudois·es puissent bénéficier de l'ECS, tandis que le second exige de définir des critères d'accès à la structure. De son côté, l'UDC demande la fermeture totale de l'ECS.

Ces propositions vont à l'encontre de la politique de réduction des risques, qui vise à préserver la santé et la dignité des personnes consommatrices, et de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement social, sans condition d'abstinence. Le GREA a par ailleurs récemment publié un papier de position défendant l'accès universel à ces structures.

Trier au lieu d'aider

Si ces postulats visent principalement l'ECS, c'est tout le bas-seuil qui se sent concerné. L'élargissement potentiel de ces mesures s'exprime déjà dans les postulats déposés: demain, ce sont aussi les hébergements d'urgence, les soupes populaires, les espaces d'hygiène et d'autres formes d'aide inconditionnelle qui risquent d'être touchés. Les principes même de bas-seuil et d'inconditionnalité sont remis en question. S'il est

nécessaire de le rappeler, l'article 33, alinéa 1 de la Constitution vaudoise définit que « *Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine* ».

Or, dans les faits, le dispositif est plus que saturé. Cette année, au 30 octobre 2025, les hébergements d'urgences lausannois enregistrent déjà 10 936 refus (incluant certes quelques doublons anecdotiques), soit 36 refus par soir en moyenne. Dans certaines structures, plus de personnes sont refusées qu'accueillies. Inconditionnalité et pénurie ne sont pas des principes compatibles. Que se passe-t-il quand le dispositif est saturé? Il faut faire du tri, accueillir certaines personnes et en refuser d'autres, faire la police plutôt que de l'accueil.

Si, contrairement à la volonté exprimée par le PLR et l'UDC, les non-résident·es vaudois·es ne sont pas exclu·es des hébergements d'urgence, iels disposent de moins de droits d'accès: leur nombre de nuits est restreint et leur place n'est jamais assurée.

Le choix politique de maintenir un nombre insuffisant de places a des incidences directes: ce système reproduit de la violence et du racisme systémiques. Chaque soir, ce sont des hommes racisés précaires qui sont refusés aux portes des structures. Ils sont ensuite confrontés à la rue et aux violences policières. On ne peut alors s'empêcher de penser à Michael Kenekukwu Ekemezie, qui fréquentait le système d'hébergement d'urgence, et, un soir, est décédé entre les mains de la police.

Plus de Demeure

Cet automne également, la Demeure, un lieu social autogéré qui propose un accueil de jour, est sommée de quitter la petite place qu'elle occupait à Malley. Ces dernières années, la Demeure était devenue un véritable refuge pour beaucoup de personnes à la rue. Cette décision met fin à une initiative associative et bénévole qui assurait un travail social essentiel – permanences médicales, repas partagés, projets culturels – et comblait ainsi le manque criant de structures d'accueil dans le Canton.

Dès lors, le travail social se transforme. Il faut composer avec trop peu, renier l'accès aux droits élémentaires. Les travailleur·ses de première ligne appliquent des décisions politiques inhumaines, qui trient et répriment les plus précaires. Ce glissement sécuritaire dans les pratiques du travail social n'est que le reflet d'un mouvement plus large à l'échelle sociétale, et des choix révélés encore une fois par ces coupes budgétaires.

Comme le démontre Lucile Franz dans sa thèse qui analyse le phénomène (2022), les problèmes « sociaux » sont de plus en plus amenés à être « gérés » par du sécuritaire: on lutte contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté. Les choix budgétaires en témoignent. Tandis que les financements alloués à la police augmentent, ceux du social ne cessent d'être réduits. Mais lorsque « surveiller et punir » prend le pas sur « accueillir et soutenir », c'est toute la vocation du travail social qui vacille.

Marie Crittin

La yourte du lieu d'accueil la Demeure en cours de démolition, Prilly, 18 octobre 2025. L'association a trouvé un lieu provisoire pour l'hiver.



LA PHARMA SUISSE À L'ÉPREUVE DU PROTECTIONNISME ÉTASUNIEN

Sous la pression de Washington, l'industrie pharmaceutique helvétique bute sur les limites de son modèle d'exportation. Dans la recomposition du capitalisme impérialiste étasunien que reflète le bras de fer commercial en cours, la santé devient un instrument de puissance.

L'année 2025 est décidément interminable pour la bourgeoisie suisse. Fin septembre, la Maison Blanche annonce une taxe de 100 % sur les médicaments importés, sauf promesse d'investissements massifs aux États-Unis. Une mesure qui vient clore un été déjà marqué par la hausse de 39 % des droits de douane.

Si de prime abord le projet de taxe annoncé le 1^{er} août impressionnait par son ampleur, il déconcertait tout autant par l'exclusion singulière de la première industrie exportatrice de Suisse : le secteur pharmaceutique. Ce traitement préférentiel, ou plutôt exceptionnel, ne suggérait pas tant une situation privilégiée qu'il ne révélait l'attente d'une réforme spécifique du marché pharmaceutique promise par Donald Trump.

Plusieurs scénarios circulaient alors dans les coulisses : une taxe de 250 % sur les traitements importés, une obligation de relocaliser la production destinée au marché étasunien et une régulation féroce des prix. C'est donc une version allégée qui a finalement été retenue : une taxe de 100 %, évitable sous deux conditions. Premièrement, la promesse de construire de nouvelles usines sur le sol étasunien, deuxièmement, la réduction de certains prix facturés à son système de santé.

On peut toutefois noter toute l'ambiguïté des annonces officielles, qui se font en parallèle des négociations bilatérales entre le gouvernement Trump et les représentants des firmes, mis en scène devant les caméras du monde entier. À ce jour, seuls les géants étasuniens Pfizer, britannique AstraZeneca et allemand Merck KGaA se sont prêtés à l'exercice. Roche et Novartis ont, jusqu'à présent, uniquement rappelé leurs projets antérieurs d'investir dans de nouvelles lignes de production – respectivement 50 milliards et 23 milliards – et les discussions avec les autorités sont encore en cours.

Il faut dire que l'enjeu est vital pour les géants helvétiques : le marché étasunien représente à lui seul près de 50 % des dépenses pharmaceutiques mondiales, et tout soubresaut sur les prix menace directement la rentabilité des capitaux investis et, par extension, la stabilité du modèle productif. Si le secteur pharmaceutique pèse un peu moins de 10 % du produit intérieur brut suisse, la moitié de la balance commerciale du pays est constituée de produits pharmaceutiques. En poids financier, Roche et Novartis représentent à eux deux plus d'un tiers de la capitalisation boursière du Swiss Market Index (SMI, l'indice regroupant plus de 80 % des capitalisations boursières suisses) loin devant le secteur as-

surantiel et financier, et très loin devant les firmes de l'industrie manufacturière traditionnelle.

Rapport de force ou comédie dramatique ?

Il faut encore replacer les discussions entre la Maison-Blanche et les laboratoires dans leur contexte. Depuis plusieurs années, et en dépit des alternances partisans, deux lignes de fracture nourrissent la discorde entre le gouvernement étasunien et l'industrie pharmaceutique. D'une part, l'augmentation des prix qui pèse sur les dépenses du système de santé des États-Unis, d'autre part, le relatif déficit commercial du secteur face aux autres pays européens.

En 2017, lors de son premier mandat, Trump transforme cette tension en bras de fer ouvert, accusant publiquement les laboratoires « d'assassiner les contribuables ». Le ton est donné, le constat est plutôt juste.

En 2020, Trump tente d'imposer la règle de la « Nation la plus favorisée », qui alignerait certains prix pratiqués sur le marché étasunien avec les prix les plus bas constatés dans les pays de l'OCDE. Le dispositif est finalement bloqué par les tribunaux, puis abandonné.

Deux ans plus tard, Biden reprend la main avec l'Inflation Reduction Act (IRA) qui autorise pour la première fois le système

d'assurance pour personnes âgées Medicare à négocier directement les prix de certains médicaments avec l'industrie. Cette négociation concentre immédiatement l'hostilité du patronat de la pharmaceutique qui se lance dans un lobbying agressif et dans une offensive judiciaire auxquels participent pleinement les grands groupes multinationaux suisses.

En 2025, Trump affiche sa volonté de finaliser les négociations tout en maintenant un véritable flou sur la méthode. Un bras de fer dont le président est désormais coutumier, pays par pays, secteur par secteur, industrie par industrie. L'enjeu consisterait à réindustrialiser le pays, à diminuer le déficit de la balance commerciale et à muscler les sources de financement de l'État fédéral. Un jeu d'équilibriste filmé en 4K, visant à satisfaire une base sociale aux intérêts contradictoires. D'un côté, celles et ceux qui plébiscitent la lutte contre l'inflation, en particulier celle des produits de santé, et qui se réjouissent de l'arrivée de nouveaux capitaux industriels sur le sol national. De l'autre, les monopoles technologiques aux intérêts mondialisés qu'il ne faut surtout pas faire fuir.

À ce bras de fer télévisé, on peut toutefois opposer la relative faiblesse des concessions faites par le capital pharmaceutique. Premièrement, parce que contrairement

Le CEO de la multinationale étasunienne Pfizer Albert Bourla (salaire 2024 : 24,8 millions de dollars) lors d'une réunion à la Maison Blanche annonçant un accord avec le gouvernement sur les droits de douane et les prix des médicaments, Washington, 30 septembre 2025.



à l'IRA, les accords concernent le programme de sécurité sociale Medicaid, dont le poids budgétaire est significativement plus faible que celui de Medicare. Ensuite, parce que les promesses d'investissement relèvent, à certains égards, d'effets d'annonce : elles étaient prévues indépendamment des récentes négociations et leur réalisation concrète se fera dans plusieurs années (voire après le mandat de Trump). Enfin, parce que la réduction des prix se fera surtout par la suppression des intermédiaires, via la mise en place d'une plateforme numérique nommée *TrumpRx*, permettant aux laboratoires de vendre leurs traitements directement aux patient·es.

Un jeu de dupes, donc ? Les « marchés » n'ont pas tardé à saisir le message, avec une croissance des titres de plus de 10 % en quelques jours – un record depuis 2002.

L'irrésistible destin étasunien de la pharma suisse ?

Alors même que le secteur enregistre des marges confortables, des dividendes en série et des rémunérations patronales à huit chiffres. Pour le capitalisme suisse, les annonces successives venant des États-Unis constituent une sérieuse déstabilisation de son modèle d'exportation. Il reste toutefois difficile, aujourd'hui, de mesurer

l'ampleur des répercussions sur le tissu productif helvétique. Le rapport de force esquissé plus haut n'a pas encore déployé tous ses effets.

La première des conséquences consiste à répercuter le « manque à gagner » du marché étasunien sur les systèmes de santé occidentaux. Autrement dit : faire payer la Suisse et l'Europe. La pharma vivrait en quelque sorte ce que l'industrie de la guerre a connu quelques mois plus tôt, à savoir une tentative de transfert du poids des dépenses vers les systèmes de santé des pays de l'OCDE. Cette brèche a été immédiatement exploitée par la pharma. Le CEO de Novartis l'a formulé sans détour dans une interview à la NZZ : « *Nous travaillons avec le gouvernement [étasunien] et nous essayons de trouver des solutions constructives pour que les Américains paient moins pour leurs médicaments. (...) En particulier en Suisse, les prix des médicaments sont beaucoup trop bas.* » Quelques semaines plus tard, Roche annonçait le retrait immédiat de son traitement oncologique Lunsumio du marché helvétique. La multinationale amplifie ainsi son bras de fer avec le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique, en prétextant un risque de « dumping » sur les prix qui donnerait des idées à d'autres pays.

Le retour de la clause de la « Nation la plus favorisée » devient, paradoxalement, une défense coordonnée de ce qu'il reste du modèle libéral étasunien et une offensive frontale contre les institutions de régulation du vieux marché européen. Une lame de fond aux résultats jusqu'ici connus : la hausse continue des primes d'assurance maladie.

Sur l'emploi, ce sont les travailleur·es qui paieront. La question des prix servant presque systématiquement de prétexte aux plans de licenciement dont l'industrie est coutumière. L'année passée, Novartis publiait un plan de restructuration visant 440 postes dans ses départements de recherche en Suisse. Le signal est clair. Le rapport de force risque de déplacer hors de Suisse certaines lignes de production, mais également des fonctions jusqu'ici considérées comme intouchables : développement clinique, affaires réglementaires, gestion d'essais. Les emplois hautement qualifiés ne sont plus garantis de rester sur le territoire.

Face à ces pressions croisées, les capitaux suisses se tournent également vers la Chine, qui apparaît comme une possible roue de secours. Novartis répète depuis ce printemps que Pékin, en réponse à Trump, cherche ouvertement à se présenter comme juridiction « *stable* » et « *amicale* » pour les multinationales. Le capital se

trouve ainsi dans un vrai jeu d'équilibre entre deux arrières-bases en concurrence directe : la valeur du marché étasunien contre le dynamisme du marché chinois. Dans les deux cas, ce sont les systèmes de soins, les patient·es et les travailleur·es qui feront les frais de cette période de recomposition.

Refuser l'austérité, déprivatiser et socialiser le progrès médical

La séquence actuelle montre comment le capital pharmaceutique organise déjà sa propre survie. Face à cela, le camp progressiste ne peut ni rester spectateur ni accepter de payer les coûts des guerres commerciales entre impérialistes. Le progrès médical ne peut plus être brandi comme « intérêt national » quand il sert en réalité à protéger des marges et des profits. L'accès universel aux traitements, la levée des brevets et la socialisation du travail d'innovation doivent être mis sur la table des négociations par la création de pôles internationaux du médicament.

Le refus des logiques austéritaires et la défense de l'emploi dans la branche restent évidemment centraux, mais ils doivent devenir une revendication de contrôle : contrôle ouvrier et contrôle des usager·es sur les moyens de produire du soin.

Jimmy

«NOUS SOMMES LOIN D'UN VÉRITABLE PLAN DE PAIX»

Entretien avec Gilbert Achcar à l'occasion de la sortie de son dernier livre et de sa tournée en Suisse romande que nous avons co-organisée.

Bien loin des illusions qu'il promet, en quoi le « plan de paix » pour Gaza en vingt points du président Trump constitue-t-il une nouvelle étape pour liquider la question palestinienne et les droits du peuple palestinien ? Quel devrait être selon toi, les bases fondamentales d'un véritable « plan de paix » pour assurer les droits du peuple palestinien ?

La première caractéristique de ce « plan de paix » est qu'il est le plus bâclé de l'histoire du conflit israélo-arabe, comme je l'ai décrit tout récemment dans *Le Monde diplomatique* (novembre 2025). C'est pourquoi il y a un grand scepticisme quant à sa réalisation, d'autant plus qu'il fait l'objet d'interprétations divergentes de la part des principaux protagonistes.

Ce qui est très clair, c'est que ce « plan Trump » fait fi du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il envisage un maintien à long terme de l'occupation israélienne à Gaza – dans un « périmètre de sécurité » le long de la frontière de l'enclave, à tout le moins – et place le reste du territoire sous la tutelle quasi coloniale d'un conseil d'administration dit « Conseil de paix », présidé par Donald Trump lui-même.

Ce Conseil est censé compter parmi ses membres l'ex-premier ministre britannique Tony Blair, partenaire des États-Unis dans l'invasion de l'Irak en 2003 et dont le CV inclut les tutelles inspirées des mandats coloniaux de la Société des Nations (ancêtre de l'ONU), tant au Kosovo qu'en Irak.

De droit du peuple palestinien à l'autodétermination et d'État palestinien, il n'est question que sous la forme d'une hypothèse d'avenir qui ne sera envisagée que si l'Autorité palestinienne (AP) est « ré-

formée » au goût d'Israël et des États-Unis. Quand on sait que l'AP actuelle est déjà honnie par la très grande majorité des Palestiniens parce qu'elle est perçue comme soumise à l'occupant, on peut imaginer à quoi ressemblerait une AP « réformée » dans ce sens.

Pour qu'un règlement pacifique des rapports israélo-palestiniens puisse voir le jour de manière convaincante et durable, il devrait prendre comme principe de base les droits du peuple palestinien : l'autodétermination, le retour et la compensation des réfugiés, et l'égalité des droits. En somme, il faudrait mettre fin au sionisme en tant qu'entreprise coloniale fondée, comme toute entreprise de cette nature, sur un mépris raciste des indigènes et axée autour d'un État défini sur une base ethnico-religieuse en tant qu'État « juif ». Alors seulement sera-t-il possible pour la population judéo-israélienne de coexister pacifiquement et également avec la population palestinienne.

Dans cette perspective, il faudrait la libération de toutes les prisonnières palestiniennes détenues par Israël ; le retrait total et inconditionnel de l'armée israélienne de tous les territoires occupés depuis 1967, c'est-à-dire la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza (ainsi, bien sûr, que les autres territoires arabes occupés, en Syrie et au Liban) ; l'évacuation des colons sionistes ; le démantèlement du mur de séparation ; ainsi qu'une véritable égalité en droits pour les palestiniens qui détiennent la citoyenneté israélienne – aujourd'hui citoyens de deuxième classe dans l'État d'Israël.

Plus immédiatement, à Gaza, outre le retrait de l'occupant, il faudrait imposer à Israël et à son

parrain étasunien des réparations massives, permettant de reconstruire et réhabiliter le territoire ravagé par la guerre génocidaire et très destructrice qu'y a menée l'armée israélienne.

Au lieu de cela, Donald Trump, ses fils et leur business familial, son gendre Jared Kushner, son ami Steve Witkoff et son propre fils, tous promoteurs immobiliers, envisagent de faire passer les monarchies pétrolières arabes à la caisse pour financer une reconstruction dont ils tireraient de gros bénéfices. C'est dire à quel point nous sommes loin d'un véritable « plan de paix ».

Tu parles dans ton livre d'un « génocide annoncé » en discutant de la tragédie que vivent les Palestiniens depuis le 7 octobre 2023, en insistant notamment sur la nature de colonie de peuplement du projet politique sioniste. Peux-tu nous en résumer les grandes lignes ?

La guerre génocidaire à Gaza s'inscrit en droite ligne dans une histoire qui commence avec la fondation du mouvement sioniste à Bâle à la fin du 19^e siècle autour d'un projet conçu comme entreprise auxiliaire de l'expansion coloniale européenne, alors à son apogée. Plusieurs des colonialismes de peuplement qu'a connus l'histoire ont été fauteurs de génocide : il n'est qu'à penser à l'Amérique du Nord et à l'Australasie pour prendre deux exemples bien connus.

Le racisme inhérent à l'entreprise coloniale est ainsi toujours potentiellement génocidaire. Pour que ce potentiel se réalise, surtout à notre époque, il lui faut des conditions politiques particulières. Celles-ci se rapportent à un autre potentiel inhérent à l'entreprise co-

loniale, qui est sa tendance à dériver vers l'extrême droite.

Comme l'avaient prévu de nombreux intellectuels critiques du sionisme, cette tendance n'a pas tardé à se réaliser dans l'État d'Israël. Après une première période dans laquelle cet État était gouverné par l'aile social-démocrate du mouvement sioniste, l'aile néofasciste, le Likoud, est arrivée au pouvoir en 1977 et s'y est maintenu quasiment en continu depuis lors.

Le gouvernement actuel de Benyamin Netanyahu est une

Maisons détruites après les b
Gaza, 29 octobre 2025.



Yousef Zaanoun / Activestills

coalition entre le Likoud et des groupes encore plus droitiers, qu'un spécialiste israélien de la Shoah n'a pas hésité à qualifier de néo-nazis dans le quotidien *Haaretz*.

Dans ton livre, tu parles des perspectives de stratégie de libération pour le peuple palestinien, en insistant notamment sur deux points fondamentaux basés sur la lutte de masses et le cadre régional, peux-tu développer ?

Comme toute stratégie, celle visant la libération doit se fonder sur une considération du terrain et des rapports de force. Elle doit se fonder sur la spécificité des conditions. Or, la résistance palestinienne née en 1964 s'est longtemps inspirée de la lutte de libération algérienne, sans prêter attention aux grandes différences entre l'Algérie où les colons européens étaient minoritaires et la Palestine où la population judéo-israélienne est très majoritaire au sein des frontières officielles de l'État d'Israël et dans un rapport près de l'équivalence avec les Palestinien·nes sur l'ensemble du territoire compris entre le fleuve Jourdain et la mer Méditerranée.

Quant à la disproportion des forces militaires, elle est extrême. C'est pourquoi une stratégie qui

visait à vaincre le sionisme militairement est vouée à l'échec et ne peut aboutir qu'à l'aggravation du malheur palestinien – aujourd'hui à son comble avec le génocide qui a suivi l'opération du 7 octobre 2023, avec de surcroît la menace accrue d'une nouvelle épuration ethnique complétant la Nakba de 1948.

Au vu des conditions spécifiques de la lutte palestinienne, elle ne peut triompher qu'en parvenant à gagner à sa cause une majeure partie de la population judéo-israélienne, comme les Noir·es étasuniens ne sont parvenus à remporter des victoires qu'au moyen d'un mouvement de masse non-violent pour les droits civiques. C'est pourquoi je souligne que pour qu'une stratégie fasse sens pour la lutte palestinienne, elle doit viser à détacher du sionisme une partie croissante de la population judéo-israélienne. La stratégie du Hamas produit l'effet contraire.

Finalement, quelles sont les tâches de la gauche au niveau international dans le soutien à la cause palestinienne ?

C'est là l'autre levier potentiel dont dispose la lutte palestinienne et qu'il lui faut développer. Il lui faut s'appuyer sur la solidarité interna-

tionale. Or, l'horreur de la guerre génocidaire menée par Israël à Gaza a fini par susciter un grand mouvement de solidarité avec les Palestinien·nes dans les pays occidentaux eux-mêmes, soutiens traditionnels de l'État sioniste. Cela est d'autant plus important que cette solidarité se manifeste également dans le principal soutien d'Israël que sont les États-Unis – et surtout de la part des Juif·ves américain·nes, de la jeunesse judéo-américaine en particulier.

Mais pour cultiver cette solidarité, il faut également une stratégie qui sache s'appuyer sur les valeurs démocratiques et humanistes qui font la supériorité morale des opprimé·es sur leurs oppresseurs. La gauche internationale doit contribuer au renforcement d'une telle stratégie, en augmentant son engagement dans le mouvement pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions (BDS) plus que jamais à l'ordre du jour face à un État génocidaire.

Il faut continuer d'exiger des États la rupture des relations diplomatiques et commerciales, et des relations militaires à plus forte raison, avec l'État d'Israël. Accentuer cette pression est un élément essentiel d'un véritable plan de paix.

GAZA, GÉNOCIDE ANNONCÉ. UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE MONDIALE

Écrit en plein génocide, le livre de Gilbert Achcar dépouille le discours de ses euphémismes, de son théâtre diplomatique et de son brouillard moral. Cette guerre, affirme-t-il, est un projet colonialiste. Accélérée jusqu'à sa forme la plus brutale, elle bénéficie du soutien total des puissances occidentales qui prétendent défendre les droits humains.

Achcar met le système en évidence, en retrace l'échafaudage historique et accuse non seulement Israël, mais aussi l'ordre mondial qui le rend possible. Ce n'est pas un livre de deuil. C'est une arme politique. C'est un appel à l'action.

En quatre parties, l'auteur retrace le long arc qui va de la Nakba au génocide, de la complicité libérale au discrédit atlantiste, des fausses promesses d'Oslo à la politique brûlante du cabinet de guerre de Netanyahu. Achcar est impitoyable dans son analyse, mais il ne succombe jamais au désespoir. Sa méthode est dialectique, non moraliste. Il ne demande pas ce qu'il faut ressentir, mais ce qu'il faut faire. Ce faisant, il va à contre-courant de l'indignation performative et nous entraîne sur le terrain de la stratégie politique.

L'épilogue synthétise l'argumentation structurelle du chercheur : le génocide à Gaza n'est pas une aberration du libéralisme, mais un symptôme de son déclin. Gaza est le terrain d'essai d'un nouveau mode de gouvernance impériale, défini non pas par des règles ou des normes, mais par une coopération « enthousiaste » entre dirigeants suprémacistes. Le génocide devient un moyen de diplomatie, un instrument non pas de paix, mais d'alignement entre néofascistes.

Simon Pearson
Court extrait de sa recension parue dans la revue *Inprecor* (10 août 2025)



Gilbert Achcar, *Gaza, génocide annoncé. Un tournant dans l'histoire mondiale*, Paris, La Dispute, 2025

ombardements israéliens qui ont visé un quartier résidentiel du camp de réfugiés d'Al Shati, ville de





Perfidia, révolutionnaire puis mauvaise mère.

À voir Cinéma En mouvement **UNE BATAILLE APRÈS L'AUTRE**

UN CLICHÉ APRÈS L'AUTRE

Le dernier film de Paul Thomas Anderson est sorti cet automne. Une certaine gauche l'acclame, y voyant une œuvre profondément engagée qui fait du bien dans le climat étasunien actuel. Ce n'est pourtant pas avec le public cible du film qu'on fera la révolution...

Une *Bataille après l'autre*, réalisé par Paul Thomas Anderson (PTA) raconte l'histoire d'un groupe révolutionnaire fictif, les « French 75 », à deux périodes de leur existence. Teyana Taylor incarne la protagoniste principale de la première partie du film. Perfidia, une militante noire, qui entretient une relation amoureuse avec Ghetto Pat, joué par Leonardo DiCaprio.

Du sexe et des bombes

Le film s'ouvre sur une opération de libération dans un camp de détention pour migrant·es. Lors de cette action, Perfidia noue une relation avec le capitaine Steven J. Lockjaw (Sean Penn) lors d'une scène d'humiliation de ce dernier. Lockjaw développe dès lors une fascination érotique fétichisante pour elle.

Plus tard, ce dernier coince Perfidia et négocie des relations sexuelles en échange de son silence sur la bombe qu'elle vient de déposer dans un bâtiment pu-

blic. Peu après, Perfidia tombe enceinte puis donne naissance à sa fille Charlene.

Lors d'un dernier braquage qui tourne au fiasco, Perfidia se fait arrêter, trahit ses camarades en échange de sa liberté dans un programme de protection des témoins, puis disparaît au Mexique pour ne plus réapparaître de l'intrigue.

La narration reprend 16 années plus tard. Charlene est désormais une adolescente éduquée par son père, Ghetto Pat, à la dérive. Leur petite vie dans un coin paumé des États-Unis est chamboulée par la réapparition du capitaine Lockjaw. Ce dernier cherche à rejoindre un club sélectif et huppé de néo-nazis, tous haut placés dans l'administration étasunienne. Pour cela, il doit supprimer toute trace de ses relations interraciales passées...

Après diverses péripéties, la « paternité » de Lockjaw envers Charlene est confirmée. Elle doit mourir. Refusant de tuer sa propre « chair », il confie la tâche à un

tueur à gages mais se fait trahir par ses condisciples néo-nazis. Charlene parvient à s'échapper seule et s'empare de son destin.

[Attention divulgâchage] Le film se termine en happy end. Charlene se retrouve avec Ghetto Pat, finalement son « vrai père ». La dernière scène la montre partir en manifestation pendant que papa, vieux et fatigué, reste à la maison, rassuré que la tâche de faire la révolution est désormais transmise à la nouvelle génération.

La révolution selon PTA

Malgré un vernis de radicalité, le film laisse de marbre par sa vacuité politique. Les French 75 ne prononcent pas une seule parole politique, au-delà de quelques slogans. Leurs actions armées servent simplement à sublimer les membres du groupe qui deviennent « cools » car « violents ». Les rares scènes qui semblent exprimer un propos politique le font sans finesse ni fond.

Par exemple, lors du dernier braquage, Perfidia tue un garde (c'est le seul meurtre des French 75 montré à l'écran), également noir, qui refuse de lui obéir. Ce passage est traité comme un point de bascule à partir duquel tout change. Symboliquement, Perfidia s'aliène par ce meurtre. Le problème, c'est que la question de la race n'est jamais abordée au-delà d'une dualité blancheité néo-nazie contre noires (ou alliées). Puisque le garde est théoriquement du « même » côté qu'elle, le tuer, c'est se perdre. Le garde ne prononce pas un seul mot. Son seul rôle est d'être noir et de mourir. Ce traitement simpliste et essentialisant de la race ne permet donc pas d'entamer une vraie réflexion sur cette dernière.

Le propos du film sur la « famille » ne dépasse pas non plus le discours classique hollywoodien. Perfidia, après la naissance de Charlene, est tourmentée. Elle ne veut pas s'occuper de sa fille et préférerait retourner construire la révolution. Début de réflexion sur l'abolition de la famille ? PTA aurait lu quelques lignes de la révolutionnaire russe Alexandra Kollontaï ? Las, l'intrigue traite bien vite de la question dans une perspective ultra-individualisante qui fait de Perfidia une mauvaise mère qui abandonne son enfant, puis ses camarades. Ghetto Pat, pauvre papa célibataire, a bien de la peine à éduquer sa fille qui s'occupe finalement plus de lui que l'inverse. Famille inhabituelle uniquement par l'absence de la mère indigne. De même, la parenté biologique et sa maxime « *Blood is thicker than water* » est pleinement sanctuarisée par l'affinité répulsive qui se développe naturellement entre Charlene et Lockjaw.

Un succédané de radicalité pour la petite bourgeoisie culturelle

Tout est paraître dans ce film, qui ne vise finalement à charmer la petite bourgeoisie culturelle et sa radicalité de surface. Ghetto Pat récite Gil Scott-Heron : « *the revolution will not be televised* », regarde *La Bataille d'Alger*, flatte l'ego de celles et ceux qui ont le temps de découvrir des œuvres culturelles révolutionnaires du passé, mais qui n'ont que faire des luttes du présent.

Les personnes réellement engagées dans un collectif, parti ou syndicat, qui cherchent l'émancipation de touxtes, ne pourront que ressentir un certain désarroi devant une énième déformation par Hollywood des luttes politiques.

Clément Bindshaedler

L'ÉCRITURE EST UN MÉTIER!

En Suisse, il est quasiment impossible pour les auteur·ices de vivre de leur métier. Des pistes existent pour sortir d'une précarité renforcée par un statut hybride.

La vision mythique de l'artiste qui nourrirait sa créativité dans la misère et se satisferait pleinement de son art sans rechercher de rémunération particulière a pour conséquence de freiner la reconnaissance d'un droit à des revenus décents. En Suisse, les auteur·ices en sont également victimes.

En effet, seul un cinquième des membres de l'AdS (Association Autrices et Auteurs de Suisse) vit de sa plume, en partie à cause de la répartition disproportionnée des recettes du livre. Selon Olivier Babel, ex-secrétaire général de LivreSuisse, seuls 10 % du prix de vente reviennent en général à l'auteur tandis que 30 % sont alloués à l'éditeur, 20 % aux diffuseurs et distributeurs, et 35 à 40 % aux libraires.

Des revenus insuffisants

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a révélé dans une étude de 2021 que 60 % des travailleur·ses professionnel·les de la culture vivant en Suisse gagnaient moins de 40 000 francs par an. L'auteur suisse de best-sellers Nicolas Feuz indiquait par exemple gagner environ 34 000 francs brut par an...

Cette précarité est renforcée par les déficiences dans le système de sécurité sociale, que ce soit pour la prévoyance vieillesse ou l'assurance chômage. La mise en place de caisses de pension accessibles aux artistes n'a pas non plus permis de changer drastiquement leur situation car, en tant qu'indépendant·es, leur affiliation à une institution de prévoyance professionnelle reste facultative.

Le manque de reconnaissance dans la profession contribue aussi à retarder la mise en place d'un réel statut pour l'auteur·ice qui, en signant des contrats d'édition, ne conclut pas une relation de tra-

vail mais une simple cession de droits sur l'œuvre. Pourtant, on retrouve dans ces mêmes contrats des contraintes professionnelles, impliquant souvent une date de rendu du texte, un rétroplanning jusqu'à la publication et de plus en plus fréquemment des obligations de présence pour la promotion de l'œuvre ainsi qu'un engagement sur les réseaux sociaux.

Cette ambiguïté de statut permet aux maisons d'édition, bien qu'elles engagent une charge financière, d'alléger souvent leur risque financier en ajoutant des clauses contractuelles qui surchargent davantage les auteur·rices.

L'exemple français

La ligue des auteurs professionnels alerte justement sur la question du statut d'auteur·ice en France, qui ne bénéficie pas d'une juridiction claire mais résulte d'un assemblage de dispositions issues du Code du travail, du régime des indépendant·es et d'un régime spécial comparable à celui des intermittent·es du spectacle (mais sans droit au chômage).

La proposition de loi française « pour une continuité de revenus des artistes auteur·ices » doit inspirer nos propositions. Lancée par un ensemble d'organisations professionnelles de travailleur·ses de l'art et la commission culture du Parti communiste français, la proposition, non adoptée, permettrait aux auteur·rices de percevoir un salaire y compris lors des phases de non-activité.

Cette nouvelle réglementation aurait donc pour effet de définir une structure claire pour les auteur·ices, en versant un revenu régulier et compensatoire entre deux publications, sur le modèle du statut d'intermittent du spectacle, mais en prévoyant également une continuité au niveau de leurs droits sociaux. Notons que la Belgique a déjà adopté un système

permettant aux auteur·ices justifiant d'un revenu suffisant d'accéder à une sécurité sociale continue.

Des efforts insuffisants

En Suisse, l'un des exemples les plus proches de la continuité des revenus a été mis en place dans le contexte de la pandémie du covid, où des formes d'indemnités et d'aides d'urgences ont été libérées par l'Association Suisseculture. Mais aujourd'hui, celle-ci ne se destine plus qu'aux situations de détresse économique ou sociale après

des accidents ou lors d'une maladie grave. Nous sommes donc encore loin d'un principe de rémunération régulière octroyée à tous les créateur·rices capables de justifier d'une activité artistique sérieuse.

Actuellement, les sociétés de gestion constituent le principal organe permettant d'assurer aux auteur·ices une meilleure rémunération. Grâce à la négociation périodique de nouveaux tarifs effectuée avec les associations d'utilisateur·ices et approuvées par la Commission arbitrale fédérale (CAF), ces structures à but non lucratif reversent une compensation aux créateur·ices, en parallèle de leurs droits d'auteur. Cependant, les artistes n'ont souvent pas connaissance de leurs droits à ces rémunérations supplémentaires.

Dans son Message culture 2025-2028, la Confédération a annoncé qu'elle s'attachera à « garantir une rémunération équitable des acteurs culturels professionnels et améliorer les conditions de l'exercice de la profession et l'égalité des chances. » Mobilisons-nous pour que cela ne reste pas un vœu pieux, particulièrement face à l'offensive austéritaire !

Iuna Allieux

L'auteur de polars neuchâtelois Nicolas Feuz a déclaré gagner 34 000 francs brut par an. Livre sur les quais, Morges, septembre 2022



JAB
CH-1211 Genève 2
P.P. / Journal

LAPOSTE
Journal solidarités - Case postale 2089 - 1211 GENEVE 2

solidarités456

C'est quoi
ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidarités, présent avant tout aujourd'hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l'information alternative en Suisse

romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l'international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement,

politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C'est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d'appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir!

Abonnez-vous !

SOUTENEZ-
NOUS,
ABONNEZ-
VOUS!

Abonnements

- ☐ Annuelfr.80
- ☐ Étudiant·e·s, AVS, AI Chômeurs·euses40
- ☐ Soutien150
- ☐ 3 mois à l'essai gratuit!

Vous pouvez vous abonner sur Internet:
solidarites.ch/abonnement

Pour vous abonner, modifier votre abonnement, pour tout changement d'adresse ou toute question concernant l'envoi du journal:

- solidarités
Case Postale 2089
1211 Genève 2
ou abos@solidarites.ch
ou +41 22 740 07 40

Sommaire

3	National	la répression comme remise en cause du droit de manifester
4	Monde du travail	Sale temps pour le personnel du commerce de détail et... pour la Démocratie
5	Neuchâtel	Chèque en blanc et fuite en avant
6	Genève	Le Calamiteux bilan d'un procureur général
7	Fribourg	Salaire minimum et rejet de l'austérité: même combat !
8	Vaud	Contre la peur, étendons la démocratie
9	Social	Le bas-seuil est attaqué!
10-11	Économie	La pharma suisse à l'épreuve du protectionnisme étasunien
12-13	International	Gaza: « nous sommes loin d'un véritable plan de paix »
14	Cinéma	Une bataille après l'autre: un cliché après l'autre
15	Culture	L'écriture est un métier!

Publicité

Cette personne est-elle un danger pour notre démocratie?

Name DeQuattro
Vorname Jacqueline
Wohnort Clarens, Waadt
Status Genossin FDP

Seul notre projet de surveillance généralisée avec reconnaissance faciale par IA et stockage des données par Amazon® pourra le révéler!

Alliance Sécurité Suisse

